

COMMUNE DE COURTHEZON

DECISION N° 2025/046

**PORANT : AVENANT N°1 MARCHE TRAVAUX DE DEMOLITION ET RECONSTRUCTION D'UNE CAGE
D'ESCALIER EXTENSION DU BATIMENT - LOT 11 VAUCLUSE THERMIQUE SANITAIRE (VTS)****NOUS**, Maire de la Commune de Courthézon,**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,**Vu** la délibération n°2023071 du 11 Juillet 2023 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT,**Vu** l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,**Vu** le décret n°2018-1075 du 5 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,**Vu** la mise en concurrence par procédure adaptée publiée au BOAMP en date du 03 Juin 2024, portant marché travaux Démolition et reconstruction d'une cage d'escalier Extension du bâtiment,**Vu** la décision N°2024/033 en date du 31 Juillet 2024 parvenue en Préfecture de Vaucluse 01 Août 2024 portant attribution du marché de travaux de Démolition et reconstruction d'une cage d'escalier Extension du bâtiment avec la SAS Vaucluse Thermique Sanitaire - 175 Avenue de la Moineaudière -84320 Entraigues sur la Sorgue pour un montant total de 64.145,12€HT soit 76.974,14€TTC concernant le LOT 11 CVC-Plomberie Sanitaires,**Considérant** les modifications des travaux entraînant une plus-value d'un montant total de 2724,26€HT soit 3269,11€TTC correspondant à des travaux supplémentaires fourniture et pose de descentes EP Intérieurs d'un montant total de 2500€HT soit 3000€TTC et fourniture et pose d'une alimentation et évacuation pour lave-linge d'un montant de 224,26€HT soit 269,11€TTC comme détaillé dans les devis et les avis motivés du Moe ci-joints annexés (portant à 4,25% le dépassement total sur le lot),**Considérant** la nécessité de procéder aux travaux supplémentaires comme énoncés ci-dessus,**Considérant** que l'offre de cette entreprise répond aux besoins ci-dessus définis, il convient de signer l'avenant à intervenir ,**DECIDE****Article 1^e** : De signer l'avenant n°1 à intervenir avec la SAS Vaucluse Thermique Sanitaire- 175 Avenue de la Moineaudière- 84320 Entraigues sur la Sorgue correspondant aux modifications des travaux comme détaillé ci-dessus.**Article 2^e** : Les dépenses afférentes à cette opération pour un montant de total 2724,26€HT soit 3269,11€TTC seront inscrites au budget de la ville, exercice 2026 et réglées sur situations visées par le Maître d'œuvre.**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.**Article 4** : La présente décision sera transmise au Représentant de l'État dans le département, publiée et affichée conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à COURTHEZON, le 10 Décembre 2025

LE MAIRE



Nicolas PAGET

Date de publication, certifiée
exécutoire le :

11 DEC. 2025



REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DC-084-218400398-20251210-02025046-00